

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 27 mars 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le NEUF AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Virgile VAN ZELE
M. Christian TEULADE, pouvoir à M. Thierry DAYRE
Mme Marylin FLAMAIN, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME

Excusé : M. Yves RINCK

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Thierry DAYRE

2025 - 04 - 33 / AFFAIRES FINANCIERES

Budget Général – Approbation de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024

RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales permet au Conseil Municipal de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos et des restes à réaliser avant l'adoption du compte administratif s'il est possible d'estimer les résultats à l'issue de la journée complémentaire.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (documents annexés à la délibération).

Les résultats seront néanmoins définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif. Si le compte administratif fait alors apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2025.

A l'issue des dernières écritures passées sur l'exercice 2024, les résultats prévisionnels sont les suivants :

Section	Fonctionnement	Investissement
Total des dépenses	10 074 023.75 €	3 809 280.74 €
Total des recettes	10 241 051.46 €	4 308 901.24 €
Résultats de l'exercice 2024	167 027.71 €	499 620.50 €
Excédent / Déficit reporté 2023	4 381 313.42 €	210 273.64 €
Résultat cumulé (sans les restes à réaliser)	4 548 341.13 €	709 894.14 €
Reste à réaliser		
Dépenses		2 503 666.10 €
Recettes		1 651 265.70 €
Solde des restes à réaliser		- 852 400.40 €
Résultats 2024	4 548 341.13 €	- 142 506.26 €
Affectation résultat 1068		142 506.26 €
Reprise anticipée	4 405 834.87 €	709 894.14 €

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2025, ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir (comme pour la reprise « classique » des résultats) après le vote du compte administratif 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

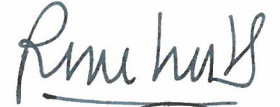

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 telle que présentée ci-dessus.

Thierry DAYRE
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	13 883 304,49	14 549 952,70	4 591 587,06	A1 5 258 235,27
Investissement	3 809 280,74	4 308 901,24	210 273,64	A2 709 894,14
Dont 1068		762 693,50		
Fonctionnement	10 074 023,75	10 241 051,46	4 381 313,42	A3 4 548 341,13

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses	Recettes			Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 2 503 666,10	III + IV 1 651 265,70	B1	-852 400,40	
Investissement	I 2 503 666,10	III 1 651 265,70	B2	-852 400,40	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)	
TOTAL	A1 + B1 4 405 834,87
Investissement	A2 + B2 -142 506,26
Fonctionnement	A3 + B3 4 548 341,13

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 2 503 666,10
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
1119	Opération d'équipement n° 1119	142,00
1318	Opération d'équipement n° 1318	82 098,49
202102	Opération d'équipement n° 202102	156 601,08
202401	Opération d'équipement n° 202401	12 000,00
2102	Opération d'équipement n° 2102	8 730,00
2103	Opération d'équipement n° 2103	106 937,56
2105	Opération d'équipement n° 2105	69 330,17
2106	Opération d'équipement n° 2106	1 560,00
2107	Opération d'équipement n° 2107	418 363,80
2108	Opération d'équipement n° 2108	27 136,80
2202	Opération d'équipement n° 2202	88 763,54
2204	Opération d'équipement n° 2204	62 258,64
2205	Opération d'équipement n° 2205	11 476,40
221	Opération d'équipement n° 221	239 379,78
321	Opération d'équipement n° 321	229 463,16
330	Opération d'équipement n° 330	689 613,79
421	Opération d'équipement n° 421	52 236,66
522	Opération d'équipement n° 522	143 019,43
621	Opération d'équipement n° 621	9 496,31
722	Opération d'équipement n° 722	6 322,80
918	Opération d'équipement n° 918	2 280,00
921	Opération d'équipement n° 921	86 455,69
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00

BUDGET PRINCIPAL NYONS -EURO - BUDGET PRINCIPAL NYONS -EURO - CA - 2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
 Reçu en préfecture le 16/04/2025
 Publié le
 ID : 026-212602205-20250409-DEL2025_04_33-DE

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépens
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

- (1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.
- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Pz

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 651 265,70
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 651 265,70
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

	II
	A

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		
Section de fonctionnement	10 074 023,75	10 241 051,46
Section d'investissement	3 809 280,74	4 308 901,24

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		
Report en section de fonctionnement (002)	0,00	4 381 313,42
Report en section d'investissement (001)	0,00	210 273,64

+

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	13 883 304,49	19 141 539,76
	= A + B + C + D	= G + H + I + J

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)		
Section de fonctionnement	0,00	0,00
Section d'investissement	2 503 666,10	1 651 265,70
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	2 503 666,10	1 651 265,70
	= E + F	= K + L

RESULTAT CUMULE		
Section de fonctionnement	10 074 023,75	14 622 364,88
Section d'investissement	6 312 946,84	6 170 440,58
TOTAL CUMULE	16 386 970,59	20 792 805,46
	= A + B + C + D + E + F	= G + H + I + J + K + L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

R